

LA FORMATION

L'IF

LE CQP ET

LE D.E.J.E.P.S



L'INITIATEUR FEDERAL

Exigences préalables à l'entrée en formation IF :

- Être âgé de **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- Être titulaire du **PSC1** ou **d'une autre qualification admise** en équivalence
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le tennis

Profil de formation Diplôme	Durée de formation en centre FOAD comprise	Durée du stage en structure/ public	Mon parcours de formation	Mon coût de formation (Hors frais annexes à la charge du candidat)
Je n'ai pas de diplôme d'encadrement en tennis <input type="checkbox"/>	70 heures	Alternance préconisée	70 heures	490 €

CONTENUS DE LA FORMATION :

Acquisition des blocs de compétences :

- Accueil / Communication
- Encadrement et conduite des séances d'initiation chez les jeunes
- Sécurité, prévention

LE CQP EDUCATEUR TENNIS

Exigences préalables à l'entrée en formation CQP ET :

- Être âgé de **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- Être titulaire du **PSC1 ou d'une autre qualification admise** en équivalence
- Être capable de **justifier d'un niveau de jeu actuel ou passé**, équivalent au classement fédéral de **30/2**
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le tennis
- Être en situation professionnelle d'**alternance avec un club**
- **Tutorat obligatoire**

CONTENUS DE LA FORMATION

Bloc de compétences 1 : Accueil / Communication auprès des publics du club

Bloc de compétences 2 : Encadrement et conduite des séances d'initiation

Bloc de compétences 3 : Dynamisation, animation et promotion

Bloc de compétences 4 : Intégration, organisation, relations avec les dirigeants, travail en équipe

Bloc de compétences 5 : Protection, sécurité, prévention, éducation

Profil de formation Diplôme	Durée de formation en centre FOAD comprise	Durée du stage en structure/ public	Mon parcours de formation	Mon coût de formation (Hors frais annexes à la charge du candidat)
Je n'ai pas de diplôme d'encadrement en tennis <input type="checkbox"/>	140 heures	60 heures (Tout public)	200 heures	2 100€ ** 980€ *
J'ai le diplôme d'initiateur fédéral <input type="checkbox"/>	70 heures	30 heures (Public adulte)	100 heures	1 050€ ** 490€ *
J'ai le diplôme CQP Assistant Moniteur de Tennis (CQPAMT) <input type="checkbox"/>	35 heures	30 heures (Public adulte)	65 heures	525€ ** 245€ *

** Financement par un organisme

* Financement par un club ou personnel

LE D.E.J.E.P.S

Présentation :

- Acquisition des compétences du métier d'enseignant professionnel de tennis
- Alternance de 1250 heures : 750 heures en centre et 500 heures minimum en club

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Etre âgé de 18 ans le jour des tests de sélection
- Etre capable de justifier d'un niveau de jeu équivalent à la troisième série fédérale : être ou avoir été classé 15/2
- Etre titulaire du PSC1 ou AFPS
- Etre titulaire du CQP AMT *ou* du CQP ET *ou* attester de 90 h d'enseignement sur une même saison sportive

Copie du diplôme du CQP AMT ou CQP ET ou

Production d'une attestation d'expérience d'enseignement du tennis de 90h sur une saison sportive délivrée par le CTR

- Satisfaire aux épreuves des tests de sélection
- Etre en situation professionnelle d'alternance avec un club

CONTENUS DE FORMATION :

- UC1 : Concevoir un projet d'action
- UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif (enseignement – entraînement – formation de cadres)
- UC4 : Encadrer le tennis en sécurité
- Actions complémentaires avec l'ETR

LES CONDITIONS D'EXERCICES de l'IF au DEJEPS

Diplôme et volume horaire	Rappel des prérogatives, du statut et du groupe CCNS	Evolution pour la saison 2019
Initiateur fédéral (IF)	Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs, Statut bénévole	Ce diplôme fédéral est conservé. Il est nécessaire d'assurer le suivi des diplômés « IF » afin que ceux qui le souhaitent, puissent solliciter une équivalence partielle pour l'obtention du CQP ET.
CQP Assistant Moniteur Tennis (AMT)	Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs, Statut salarié (groupe 3 CCNS) ou bénévole	Tous les titulaires du CQP AMT conservent leurs prérogatives. Ils peuvent solliciter une équivalence partielle pour l'obtention du CQP ET.
CQP Educateur de tennis (ET) 200 heures de formation dont 140 heures en centre et 60 heures en club	Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis, auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40) Participation aux animations du club Statut salarié (groupe 3 de la CCNS) ou bénévole	Le nombre d'heures de face à face pédagogique est limité à 360 heures par an. Les cours individuels, l'entraînement et la formation de cadres sont exclus Activité exercée sous l'autorité de l'employeur. Le statut de travailleur indépendant n'est pas possible Tutorat pendant la formation
DEJEPS Tennis 1 250 heures de formation dont 750 heures en centre et 500 heures en club	Il met en œuvre des actions sportives et de développement, enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et à tous niveaux. Il exerce son activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.	

Téléchargement des dossiers d'inscription du D.E.J.E.P.S, du CQP ET et de l'IF sur le site de la Ligue

